



SESSION
16/12/2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18 DEC. 2024
ID : 007-210703195-20241216-DELIB2024_120-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 2
Votants : 27

Pour : 26
Abstention : 1
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize décembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du dix décembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (17) : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazellier, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (9) : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), Mme Curtius (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Gaillard (pouvoir à M. Boukal), M. Gleyze (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Griffe (pouvoir à Mme Segueni), M. Jouve (pouvoir à Mme Faure-Pinault) ; M. Mazeyrat (pouvoir à Mme Tolfo), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Absentes (2) : Mmes Gaillard et Keskin.

Secrétaire : Mme Segueni

Objet : Contrat de partenariat avec la DDFIP de l'Ardèche pour la vérification sélective des locaux en vue de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Considérant le caractère déterminant de la valeur locative cadastrale au regard des enjeux de justice fiscale et d'optimisation des bases fiscales locales ;

Considérant qu'à la suite du séisme du 11 novembre 2019 d'une part et qu'en raison de la mobilisation importante d'aides publiques dans le cadre de l'OPAH-Ru d'autre part, de nombreuses propriétés bâties de la commune ont fait ces dernières années l'objet d'importants travaux de rénovation ;

Considérant l'opportunité d'engager un partenariat avec la Direction départementale des finances publiques de l'Ardèche afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser ainsi les bases fiscales de la commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de partenariat avec la Direction départementale des finances publiques de l'Ardèche en vue d'effectuer sur les deux prochaines années une vérification sélective des locaux afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Nadia SEGUENI